

# Les contradictions de l'expertise française sur la sécurité sanitaire

le Nouvel  
30/6/12

## Deux ans après la fusion de l'Afssa et de l'Afsset, la nouvelle agence n'a pas encore fait ses preuves

C'est un anniversaire de mariage sous tension. Le 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'agence chargée de la sécurité sanitaires des aliments (Afssa) et celle de l'environnement et du travail (Afsset) fusionnaient pour donner naissance à l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), forte de 1400 experts. Mais après deux ans de vie commune, le moins que l'on puisse dire, c'est que le choc des cultures n'a pas fini de se faire ressentir.

Un exemple illustre cette difficile cohabitation entre les deux structures, l'Afssa étant beaucoup moins encline que l'Afsset à faire jouer le principe de précaution. Le 28 juin 2011, Cyril Vidau, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et ses collègues démontrent dans un article publié en ligne par la revue scientifique *PLoS ONE* que des abeilles meurent lorsqu'elles sont exposées à des faibles doses de la préparation Sonido, un mélange en cours d'homologation de deux pesticides (fipronil et thioclopride).

Saisie par la direction générale de l'alimentation (DGAL) l'Anses rend, un an après, deux avis émanant de deux départements... qui se contredisent. L'avis de la Direction des produits réglementés (DPR) – dont l'ossature provient de l'Afssa –, daté du 16 mars 2012, esti-

me que « les éléments figurant dans l'étude Vidau ne sont pas de nature à remettre en cause les conclusions de l'évaluation de l'Anses », déjà rendues le 16 août 2011 et qui étaient plutôt rassurantes sur la toxicité du produit.

De son côté, dans son avis du 25 avril 2012, la Direction de l'évaluation des risques (DER) – plus ancrée dans la culture de l'Afsset – souligne au contraire « la nécessité d'une évolution déjà engagée au niveau

**« Des avis divergents existent, mais il y a besoin d'une position cohérente de l'organisme »**

**André Cicolella**  
porte-parole du RES.

réglementaire visant à mieux prendre en compte des effets de l'exposition à des doses faibles et répétées de l'abeille à des facteurs chimiques exogènes de son environnement ».

Une cacophonie qui n'échappe pas au député PS Gérard Bapt, réputé pour sa vigilance sur la sécurité sanitaire. Dans une lettre adressée le 21 juin aux cinq ministres de tutelle de l'agence, il s'inquiète de « la formulation d'avis qui, au final, donnent des arguments aux recours des industriels ».

A la tête de la DPR, Pascale Robineau conteste l'existence de la contradiction : « Les questions posées étaient différentes : pour la DPR il s'agissait de savoir s'il y avait lieu de remettre en cause les conditions d'évaluation du risque pour un produit non encore autorisé, tandis que la DER s'est intéressée à la coexposition à une pathologie et à un produit à faible dose. »

Une explication qui ne fait pas taire les autres critiques sur des pratiques, plus souvent imputées à l'Afssa : peu d'ouverture à la société civile ; manque de rigueur dans la gestion des conflits d'intérêts des experts ; et proximité avec le ministère de l'agriculture, sa principale tutelle. « L'Afssa possédait une culture de prévention. Elle avait tendance à attendre d'avoir des certitudes pour agir, plutôt que de détecter les signaux même faibles et faire de la précaution. La culture de la précaution était beaucoup plus forte à l'Afsset », remarque José Cambou, la représentante de France Nature Environnement (FNE) au conseil d'administration de l'Anses.

« On peut comprendre que des avis divergents existent, mais il y a besoin d'une position cohérente de l'organisme », estime André Cicolella, porte-parole du Réseau environnement santé (RES). N'oublions pas les vieilles habitudes de connivence avec les industriels des pesticides.

Dans la période qui précède...

fusion des deux agences, les représentants de syndicats et d'associations au sein du conseil d'administration de l'Afsset avaient fait part de leurs craintes d'une « régression majeure tant au plan des principes que du fonctionnement ».

L'ensemble de ces griefs n'empêchent pas leurs auteurs de reconnaître de nombreux mérites à l'Anses. Venu dans le wagon Afsset, Gérard Lasfargues, directeur général adjoint scientifique de l'Anses, se réjouit : « Une agence n'a pas été mangée par l'autre. L'Afsset a apporté son expérience de la méthode de l'expertise collective et l'ouverture de l'expertise aux sciences humaines et à la société. L'Afssa était forte de ses capacités de recherche en interne et à sa culture de l'urgence, de la vache folle au virus de Schmallenberg. » Les séminaires se multiplient d'ailleurs pour homogénéiser les pratiques.

Pour son directeur général, Marc Mortureux, l'un des premiers motifs de satisfaction est la place que l'agence occupe en Europe et sa reconnaissance internationale : « Nous sommes en bonne position pour être le fer de lance sur plusieurs sujets comme celui de l'exposition des travailleurs agricoles aux pesticides. Nous avons mis les pieds dans le plat sur l'efficacité des équipements de protection individuels. De même sur l'antibiorésistance ou la santé des abeilles. »

Marc Mortureux reconnaît que « la fusion a "internalisé" certaines tensions et conflits. Les conseils d'administration sont animés, mais le premier risque pour une agence, c'est l'accoutumance et le manque de réactivité. Il y avait des choses à prendre des deux côtés et la fusion eut plus d'effets positifs que d'inconvénients ».

Il reste à solder la question de la porosité des frontières avec les ministères de tutelle, voire avec l'industrie. Une chercheuse de l'INRA a travaillé pendant six mois chez Syngenta, le géant de la chimie, fabricant du Cruiser, avant de rejoindre l'Afssa en 2006, où elle a été chef de l'unité de toxicologie environnementale jusqu'en 2009. Depuis, après un passage à la DGAL, elle est retournée dans le privé, chez le

## Plus d'un millier d'experts

**Effectifs** L'Anses, dont le budget s'élevait en 2011 à 130 millions d'euros, compte 1 400 agents (dont 700 en laboratoire). Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, elle doit réduire ses effectifs de 54 équivalents temps plein sur trois ans, sans compter les salariés dont le CDD n'est pas renouvelé.

**Gouvernance** Le conseil d'administration est composé de cinq collèges : pouvoirs publics, partenaires sociaux, organisations professionnelles, ONG et mouvements associatifs, élus. Il s'appuie sur cinq comités d'orientation : santé-environnement ; santé-travail ; alimentation ; santé et bien-être animal ; santé végétale.

gérant américain de la chimie Dow. Laudateurs et détracteurs de l'Anses se retrouvent sur un point : la nécessité de réduire l'écart entre les contraintes budgétaires croissantes et les demandes des pouvoirs publics et de la société pour une information de qualité sur la sécurité sanitaire. ■

**PAUL BENKIMOUN**